



## LA LETTRE DE L'ASSOCIATION DES FRANÇAIS DES INSTITUTIONS EUROPENNES (AFFCE) MARS 2016

Le mot du Président .....	3
Activités futures de l'AFFCE.....	4
Activités récentes de l'AFFCE .....	4
Groupe fiscalité: réunion de février 2016 .....	4
Soirée-débat du 14 janvier 2016 : compte-rendu de la Conférence avec Sylvain Laurens, EHESS, sur son livre « <i>Les interactions entre les milieux d'affaires et les fonctionnaires des institutions européennes à Bruxelles</i> ».....	5
Soirée-débat du 25 février 2016: compte-rendu de la conférence avec Patrick Auroy, Secrétaire général adjoint OTAN, "La défense de l'Europe, la place de l'Otan dans le projet européen" .....	6
Deuxième Forum des Associations françaises en Belgique, Consulat de France, 3 mars 2016: Conclusions de la réunion .....	7
La vie des institutions .....	9
Opération « Retour à l'école » (Back to School) .....	9
Le coin des lecteurs .....	10
L'influence française au sein de l'union européenne.....	10
Le traitement des affaires européennes par l'Assemblée nationale française.....	11
L'évolution du rôle de l'OTAN .....	12
Le couple franco-allemand et le projet européen - Représentations géopolitiques, unité et rivalités .....	13
UE(M) et Royaume-Uni : une ou plusieurs Europe ? .....	14
Migrations, quels effets sur l'économie ? .....	14
Géopolitique des migrants .....	14
Newsletter spéciale TTIP/TAFTA .....	14
Intoxication – perturbateurs endocriniens, lobbyistes et eurocrates ; une bataille d'influence contre la santé.....	14
DEVENEZ MEMBRE DE l'AFFCE .....	16
COMITE EDITORIAL.....	16



## **Le mot du Président**

*D'une crise, l'autre. Alors que l'Union semblait avoir surmonté les difficultés liées à la dette grecque; la crise des migrants s'est invitée à l'agenda politique de l'Union, mettant en cause l'existence même de l'espace Schengen.*

*Lors du Conseil européen de février, les négociations entre l'Union et le Royaume Uni ont abouti à un compromis, relançant, toutefois, le débat déjà ancien sur l'Europe à plusieurs vitesses, de facto tranché par les Traités. Il est nécessaire de suivre attentivement les débats en Grande Bretagne et les résultats du référendum. Le départ des Britanniques créerait un précédent très négatif pour l'Union, les institutions mais aussi le personnel. La question se poserait alors du statut administratif des fonctionnaires et agents de l'UE, ayant la nationalité d'un Etat qui se retire de l'Union. Quelles seraient les conséquences d'une telle situation sur les personnes mais aussi sur la fonction publique européenne, comme corps social?*

*Autre objet de préoccupation actuel, l'affaiblissement de l'influence française au sein des institutions de l'Union, qui constitue la conclusion principale d'un rapport d'information de l'Assemblée nationale, présenté par MM. Caresche et Lequiller (voir ci-dessous). Pour illustrer cet état des lieux, on peut citer deux exemples concrets tirés du rapport. Seulement 5% des textes rédigés au sein des services de la Commission sont initialement écrits en Français; contre 40% en 1997<sup>1</sup>. Sur 5722 lauréats placés sur les listes de réserve depuis 2010, on compte seulement 422 Français, soit 7,4% du total<sup>2</sup>. Les Français se rangent au sixième rang derrière l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Belgique et la Croatie, en termes de réussite aux concours, en moyenne, entre 2010 et 2015. Il serait sans doute utile que les autorités françaises livrent une analyse précise des causes de cet affaiblissement et que le niveau politique renforce la stratégie et les objectifs de la France vis-à-vis de l'Europe, en dehors des discours convenus.*

*Ce numéro de notre journal vous présente un certain nombre d'analyses et d'actualités. Le Comité de rédaction vous souhaite une bonne lecture.*

*Fabrice Andreone, Président AFFCE ([affce@ec.europa.eu](mailto:affce@ec.europa.eu))*

---

<sup>1</sup> Page 19 du rapport.

<sup>2</sup> Page 43 du rapport.

## Activités futures de l'AFFCE

**19 avril 2016:** Conférence de M. Stefaan VAN DER JEUGTH de la Cour de justice sur les questions linguistiques. Il nous présentera son livre EU Language law.

**26 avril 2016:** Conférence de Rémy VERNEAU, attaché fiscal à l'Ambassade de France auprès du Royaume de Belgique sur les obligations déclaratives dans le domaine de l'impôt sur le revenu. *Lors de cette conférence, il est prévu de revenir sur les obligations de déclarer les comptes bancaires en Belgique au fisc français pour les fonctionnaires et agents de l'UE qui sont, en principe, résidents fiscaux français par défaut.*

**Date non encore fixée (en tout cas avant l'été):** Présentation par MM. Les députés CARESCHE, LEQUILLER et CORDERY, de leurs rapports d'information déposés par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française sur l'influence française au sein de l'union européenne et sur le traitement des affaires européennes par l'Assemblée nationale française (voir présentation détaillée dans « Le coin des lecteurs »). A cette occasion, ils livreront une analyse de la situation et présenteront leurs recommandations.

**Date non encore fixée (en tout cas avant l'été):** conférence avec le Vice-Amiral Charles-Edouard de Coriolis, représentant militaire français à l'OTAN, sur un thème à définir.

## Activités récentes de l'AFFCE

### Groupe fiscalité: réunion de février 2016

Le groupe fiscalité s'est réuni en février 2016, afin de mettre à jour la brochure fiscalité à l'attention des membres de l'AFFCE.

Nous tenons également une disposition de nos membres à jour de cotisation un template de recours auprès du fisc français sur les questions CSG/CRDS. Par ailleurs, nous pouvons fournir des informations et un soutien pour l'introduction de recours devant la juridiction administrative

De même, notre groupe fiscalité donne des conseils et des analyses sur les situations personnelles des membres à jour de cotisation.

Pour toute information: [affce@ec.europa.eu](mailto:affce@ec.europa.eu)

## **Soirée-débat du 14 janvier 2016 : compte-rendu de la Conférence avec Sylvain Laurens, EHESS, sur son livre «*Les interactions entre les milieux d'affaires et les fonctionnaires des institutions européennes à Bruxelles*»**

Grande affluence le **14 janvier dernier** pour la **conférence de Sylvain Laurens**, sociologue à l'École des hautes études en sciences sociales, sur « **Les interactions entre les milieux d'affaires et les fonctionnaires des institutions européennes à Bruxelles** ». Le conférencier, qui possède à fond son sujet, a fourni un historique très complet de l'apparition et du développement des lobbies à Bruxelles, appuyé sur des données chiffrées très complètes et très éclairantes.

L'auditoire a été surpris et intéressé par l'angle de vue adopté par le conférencier, à savoir qu'il est un peu réducteur de stigmatiser le rôle des lobbies à Bruxelles et de se centrer sur l'influence qu'ils peuvent exercer sur les parlementaires européens, alors que c'est la Commission qui, à l'origine, dans le cadre du développement du marché intérieur, a invité le monde industriel et le monde des affaires à lui donner des avis techniques et à l'aider à formuler des orientations sur les grandes directions à prendre dans la réglementation de ces secteurs. Ce qui explique que les groupes d'intérêt aient développé une approche consistant à repérer, dans les organigrammes des institutions, les techniciens en charge du dossier (« desk officers ») pour tenter d'exercer une influence le plus en amont possible de l'adoption d'une législation, notamment en faisant nommer leurs experts dans les groupes techniques qui assistent la Commission lors de l'élaboration des normes et des critères qui soutiendront la législation en question. Au-delà des pressions politiques à haut niveau, qui peuvent s'avérer utiles à certains moments, il existe donc tout un travail méconnu qui se déroule de manière discrète.

Le conférencier a expliqué le travail de recherche entrepris pour identifier les logiques historiques qui ont poussé la Commission à financer la venue des groupes d'intérêt à Bruxelles et qui a favorisé la constitution d'instances de représentation autour de l'administration publique européenne. Cela s'explique en grande partie par le fait que la Commission, isolée face aux administrations nationales qui ne jouaient pas le jeu et ne lui transmettaient pas les données techniques dont elle avait besoin, s'est tournée vers les grands acteurs du marché. Le programme d'histoire orale de la Commission a permis de reconstituer les grandes étapes : dès 1960, la DG « Marché intérieur » lance le recensement des principaux acteurs, à savoir les associations industrielles, artisanales, commerciales nationales qui, à l'époque, n'étaient pas représentées à Bruxelles et étaient hébergées par la fédération belge du commerce et de l'industrie. Ensuite, la situation va changer avec la naissance de grandes associations fédératives transnationales comme l'UNICE qui deviendra le principal interlocuteur de la Commission. Le second grande interface est avec le monde agricole avec, au départ, la Commission des industries agricoles et alimentaires (CIAA). Petit à petit les champions nationaux vont racheter leurs concurrents et devenir globaux, ce qui sonnera le glas des fédérations nationales. Ainsi s'est constituée cette constellation sans cesse en expansion, des fédérations européennes, gravitant autour des institutions dans une proximité voulue de part et d'autre.

Un autre argument a été avancé par le conférencier pour nuancer la vision parfois trop monolithique des lobbies bruxellois. M. Laurens a souligné que s'il y avait, bien sûr, un lobbying de la déréglementation, il y a aussi de plus en plus nettement un lobbying de la re-réglementation « verte » pour éliminer, notamment, certains concurrents des grands pays tiers.

Même si cet exercice de dédiabolisation des lobbies bruxellois – fortement étayé - a, en partie, convaincu l'auditoire, certains éléments d'information apportés par M. Laurens, notamment les

budgets que les lobbies les plus puissants consacrent à leur antenne bruxelloise pour infléchir – voire bloquer - le travail législatif des institutions ont néanmoins impressionné et inquiété, car il y a là une force de frappe contre laquelle peu de pouvoirs constitués sont à même de lutter, sans même parler des acteurs du monde associatif qui tentent, avec des moyens beaucoup plus faibles, de faire contrepoids aux grands lobbies industriels. L'auditoire aurait d'ailleurs apprécié d'en apprendre plus sur l'influence réelle exercée par ces lobbies, notamment environnementaux (ONG) et sociaux (confédérations syndicales européennes) Une séance de questions-réponses très riche a suivi l'exposé de M. Laurens et clôturé une conférence qui nous a apporté beaucoup d'éléments d'information et de réflexion.

*Pour contacter l'auteur/conférencier : [laurent@ehss.fr](mailto:laurent@ehss.fr)*

## **Soirée-débat du 25 février 2016: compte-rendu de la conférence avec Patrick Auroy, Secrétaire général adjoint OTAN, "La défense de l'Europe, la place de l'Otan dans le projet européen"**

Le 25 février, l'AFFCE a eu l'honneur de recevoir M. Auroy, secrétaire général adjoint de l'OTAN depuis 2010. M. Auroy a tout d'abord dressé un tableau général de la situation en soulignant que les Européens, comme l'Alliance en général, font face à des défis de sécurité croissants dans un environnement devenu chaotique et imprévisible où les menaces se sont beaucoup diversifiées (menaces étatiques, menaces hybrides, forces conventionnelles et non conventionnelles à la manœuvre) et doivent y faire face avec des moyens de plus en plus limités; alors qu'il existe, parmi les citoyens européens et occidentaux, une demande de sécurité sans précédent.

La décroissance des ressources consacrées à la sécurité et à la défense depuis des décennies (de 1991 à 2013, baisse de 175 milliards d'euros ; la part des Européens dans les dépenses de défense est passée de 30% en 2001 à 15% en 2015) est certes un facteur préoccupant. Mais ce qui inquiète l'Alliance atlantique désormais, c'est l'effacement de l'Europe comme acteur dans le domaine de la sécurité/défense et non l'inverse. La position de notre grand partenaire, les USA a, de ce point de vue, beaucoup évolué et leur inquiétude est compréhensible quand on sait que les Américains assument à eux seuls 75% des dépenses de l'Alliance.

Comment en est-on arrivé là ? L'excès de confiance du début des années 1990 (on peut désarmer puisque l'Europe est en paix) puis la crise économique et budgétaire de 2008-2010 qui a entraîné des coupes sombres dans les budgets militaires y sont certainement pour beaucoup. Mais les non-choix stratégiques sont tout aussi responsables de la dégradation de la situation. Tout redressement en la matière exigera du temps.

Peut-on dire pour autant que l'Europe est sans défense ? N'y a-t-il pas un sursaut depuis la montée de la menace ces derniers temps ? L'élément encourageant est que l'on a pu percevoir une certaine prise de conscience au sommet de l'OTAN qui s'est tenu au pays de Galles en 2014 : les Etats membres se sont engagés à porter à 2% de leur PIB leurs dépenses de défense pour la décennie à venir. Certains ont déjà fait un effort : l'Estonie et la Pologne ont atteint les 2% en 2015, par exemple. En outre, ils ont décidé que 20% de leur budget militaire devait être consacré au renouvellement des équipements et à la R&D. Les Etats membres de l'OTAN ont réalisé qu'il faut une approche globale allant au-delà du renforcement des budgets militaires et d'une meilleure allocation de ces budgets. Il faut développer une réponse adéquate aux menaces hybrides ; renforcer les partenariats et améliorer les méthodes de

travail en évitant les duplications d'efforts ; aider l'industrie européenne de défense à rester compétitive (création du forum OTAN-industrie).

Trois grandes orientations vont guider l'action de l'Alliance désormais : remettre en avant la mission première de l'OTAN qui est d'assurer la défense collective (les Pays de l'Est en demandant leur adhésion à l'OTAN dès la chute du mur ont bien montré que c'est la valeur première de l'Alliance) ; améliorer la gestion de crise et l'efficacité des opérations; trouver les bons axes de complémentarité avec les autres grands partenaires institutionnels (UE, OSCE, Nations-Unies) ; développer la sécurité coopérative en aidant notamment les pays limitrophes de l'UE à l'Est et au Sud à renforcer leur système de défense pour faire face aux nouvelles menaces qui risquent de les déstabiliser (Defense capacity building). En outre, des développements comme celui de l'Agence européenne de défense et du volet « sécurité » inclus dans la stratégie UE « Horizon 2020 » montrent que l'Union européenne commencent à prendre la mesure des enjeux. Une nouvelle étape sera franchie pour adapter l'OTAN aux nouveaux défis lors du prochain sommet de l'OTAN qui aura lieu à Varsovie en juillet prochain.

Vous pouvez consulter le parcours de Patrick Auroy sur le site Internet suivant:  
[http://www.nato.int/cps/fr/natohq/who\\_is\\_who\\_66575.htm?](http://www.nato.int/cps/fr/natohq/who_is_who_66575.htm)

## **Deuxième Forum des Associations françaises en Belgique, Consulat de France, 3 mars 2016: Conclusions de la réunion**

Le Forum a été ouvert par le Consul général de France, Mme Marie-Christine Butel, qui a souligné la richesse et la diversité de la vie associative française en Belgique et a rappelé l'importance, pour le consulat, de s'appuyer sur ce vivier d'associations pour développer son action.

Les représentants des associations ont ensuite été répartis en **plusieurs tables rondes thématiques** pour échanger expérience et bonnes pratiques: associations d'entraide ; associations régionales ; accueils et amitiés ; anciens combattants ; associations d'anciens élèves de grandes écoles et associations professionnelles.

### **Résumé du déroulement de l'atelier « Associations professionnelles et d'anciens étudiants » :**

- Le consul général et sa collaboratrice, Nora Chatti, du service culturel de l'ambassade, ont présenté l'initiative “France Alumni”, qui, dans le contexte de Campus France, vise à fédérer et à mettre en réseau, sous divers angles, l'ensemble des associations d'anciens élèves en France, mais aussi leurs sections à l'étranger. Site internet : <https://www.francealumni.fr/fr>
- Outre le site central, des sections nationales sont en cours de développement (les sites allemand, hongrois et turc existent déjà). Le site “France Alumni Belgique” sera lancé cette année et devrait, de fait, s'avérer un élément important, au moins par le nombre d'inscrits.

La **deuxième partie** du Forum a été consacrée aux **problèmes transversaux : volet juridique ; volet développement ; volet communication.**

S'agissant des **aspects juridiques**, ils concernaient essentiellement les Asbl de droit belge, dans la mesure où les associations de fait n'ont pas d'existence juridique. Deux avocates spécialisées ont détaillé toutes les étapes de la procédure d'enregistrement et d'agrément (agrément par le Ministère des Finances, notamment) et ont évoqué les questions de responsabilité juridique et de fiscalité.

**Au cours de l'atelier « Comment développer son association »,** deux exemples de belles réussites ont été présentés à l'auditoire : le gala annuel de l'association des amis franco-belges à Tournai (autour d'un film et d'un dîner, hébergé par le complexe de cinéma « Imagix ») et le développement de l'Accueil des françaises (800 membres, 100 bénévoles, 50 activités et 10 grands événements par an) qui a reçu récemment le prix du meilleur réseau d'intégration féminine en Belgique.

Les facteurs de réussite semblent être :

- avoir des **objectifs précis**, qui soient dans **l'intérêt général** ;
- **fidéliser les membres** et s'adapter à leur évolution ;
- avoir des **sources de financement stables** (cotisation des membres, soutien du consulat, de la commune où se trouve le siège social de l'association, des fondations, etc...); pour ceux qui ont un magazine, viser l'autofinancement par les recettes publicitaires ;
- avoir des **bénévoles suffisamment disponibles**, savoir utiliser leurs talents, valoriser leur contribution et les remercier ;
- **rendre l'association visible** auprès des instances du pays d'accueil (région, commune, entreprises) et de la presse locale et spécialisée, notamment pour trouver du financement et du sponsoring et obtenir des échos de presse sur nos événements;
- **multiplier les canaux de communication** : site internet, page Facebook, flyers, journal ou lettre d'information (sur support électronique ou papier comme le magazine de l'accueil des françaises ou le journal des Français d'Anvers) ;
- ne pas rester dans sa bulle, **développer des partenariats**, coopérer avec d'autres associations pour l'organisation d'évènements, créer des synergies ;
- **renouveler le conseil d'administration et le Bureau régulièrement** pour que les jeunes générations prennent la relève à temps et que l'association reste vivante et dynamique.

Durant cet atelier, la responsable de l'association belge « Ideji », qui promeut et soutient la vie associative, a également apporté son éclairage. Site internet : <http://vieassociative.be/>

L'atelier « communication », a mis en avant 3 éléments essentiels:

- **Nécessité d'actualiser et de rafraîchir ses outils de communication** (par exemple, le site internet doit être vivant et régulièrement mis à jour, sinon il est inutile) et de **les adapter au progrès technique** (la lettre d'information doit pouvoir être lue sur smartphone) ;
- pour les membres du bureau, **utiliser la vidéoconférence** pour diminuer les déplacements et/ou les coûts de réunion tout en continuant à se parler régulièrement ;
- enfin, dans sa communication, ne pas parler que de son association et de ses activités, mais **relayer les informations d'autres associations**.
- Le Forum s'est conclu par un **discours de Mme l'Ambassadeur de France** qui s'est félicitée du nombre d'associations présentes et de l'intérêt qu'elles ont témoigné pour une coopération plus étroite avec le consulat et a annoncé que les responsables des associations seront recontactés prochainement pour de nouvelles rencontres et ateliers. Elle a invité les participants à envoyer au consulat leurs suggestions en vue d'améliorer cette coopération entre les autorités françaises et les associations actives en Belgique.

## La vie des institutions

### Opération « Retour à l'école » (Back to School)

Les fonctionnaires européens retrouvent les bancs de l'école pour sensibiliser les jeunes à l'action de l'Union européenne. Le projet «Retour à l'école» (Back to School) propose aux membres du personnel des institutions européennes de s'inviter le temps d'une journée dans une école – de préférence celle où ils ont eux-mêmes été élèves. Cette initiative a été lancée en 2007 par le gouvernement allemand pour marquer le début de sa présidence de l'UE. La Commission a également soutenu le projet et les présidences successives du Conseil de l'UE ont pris le relais. Des fonctionnaires de tous niveaux participent à l'aventure et deviennent les ambassadeurs de l'UE. Cette année, onze pays **dont la France**, depuis 2015, participent au programme et accueillent des fonctionnaires dans leur ancienne école.

La première édition française du programme « Retour à l'école/Back to school », mis en place par la Commission européenne, a été l'année dernière un grand succès.

Grâce à l'organisation de plus de 100 visites de fonctionnaires travaillant dans les institutions européennes, plus de 8 000 élèves ont été sensibilisés aux questions européennes et ont pu faire part de leurs interrogations et de leurs espoirs, dans une période charnière pour l'Europe. Les témoignages des élèves et des enseignants des établissements visités montrent combien les échanges ont été utiles et appréciés.

Les fonctionnaires européens connaissent mieux que quiconque l'Europe, son fonctionnement et ses projets. Ils sont donc les mieux placés pour faire vivre de l'intérieur l'aventure qu'est la construction européenne, partager avec les jeunes des établissements que vous avez fréquentés les valeurs de l'Europe et leur faire prendre conscience de son importance dans la vie de notre pays.

Au-delà de l'émotion que procure le retour dans une salle dont on a fréquenté les bancs, il y a surtout cette vérité de l'échange avec des jeunes qui amène à présenter sa vision de l'Europe et le sens de son engagement au service du projet européen. La Commission souhaite que ceux qui ont déjà participé à la première édition continuent l'expérience. Pour les autres, elle espère un grand succès! Toutes les académies se mobilisent pour accueillir des fonctionnaires européens, de nationalité française, dans les meilleures conditions lors de cette nouvelle édition.

Ensemble, par notre mobilisation, faisons comprendre et aimer l'Europe.

- Vers le livret "Retour à l'Ecole" :  
[http://www.affce.eu/sites/default/files/contenu/fichiers/livret\\_retour\\_a\\_lecole\\_edition\\_2016.pdf](http://www.affce.eu/sites/default/files/contenu/fichiers/livret_retour_a_lecole_edition_2016.pdf)
- Vers le formulaire d'inscription :  
[http://www.affce.eu/sites/default/files/contenu/fichiers/formulaire\\_dinscription\\_retour\\_a\\_lecole\\_2016.pdf](http://www.affce.eu/sites/default/files/contenu/fichiers/formulaire_dinscription_retour_a_lecole_2016.pdf)



## Le coin des lecteurs

### L'influence française au sein de l'union européenne

*Rapport d'information n° 3468 déposé le 2 février 2016 par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française, par MM. Christophe CARESCHE et Pierre LEQUILLER, députés.*

Les rapporteurs constatent que l'influence de la France dans l'Union européenne est aujourd'hui affaiblie. L'affaiblissement de l'influence française résulte en partie des vagues d'élargissement successifs à l'Est depuis 2004. Par un effet mécanique, les élargissements ont dilué la présence française dans les institutions européennes :

- perte du deuxième commissaire français, diminution de la part des voix françaises dans le total des voix au Conseil ;
- perte de poids numérique de la délégation française au Parlement européen ;
- ralentissement de l'entrée des fonctionnaires d'anciens États membres et leur progression de carrière pour permettre l'intégration de fonctionnaires ressortissants de nouveaux États membres à la fonction publique communautaire.

L'élargissement à l'Est a également eu un véritable effet politique, en éloignant la France des autres États membres du centre de l'Union européenne, d'un point de vue géographique, mais également culturel et idéologique. Il a contribué à la considérable diminution de l'usage du français au sein des institutions européennes, et notamment à la Commission européenne, où la part de textes initialement rédigés en français, qui s'élevait à 16,5 % en 2005, n'atteint plus que 5 % aujourd'hui. Mais ce sont surtout les mauvaises performances économiques et budgétaires de la France qui ont conduit à son affaiblissement sur la scène européenne, en nuisant à sa crédibilité. Dans une situation chronique de déficit public excessif par rapport aux critères de convergence de l'Union économique et monétaire, la France est aujourd'hui « suspecte » sur le plan économique et budgétaire aux yeux de ses partenaires européens. Le risque est aussi pour la France de voir sa politique européenne dictée par la seule recherche d'un compromis budgétaire qui lui soit favorable, au détriment de ses autres intérêts. Le non-respect de ses engagements budgétaires a un coût de plus en plus lourd pour la France, l'isolant et réduisant son poids politique au sein de l'Union.

Par ailleurs, la faiblesse de la position française au Parlement européen est un facteur majeur de la perte d'influence française dans l'Union européenne. Cette situation n'est pas nouvelle : la France est, au Parlement européen, en infériorité numérique par rapport à l'Allemagne, et les députés européens élus en France peuvent parfois avoir des difficultés à s'adapter à la culture politique très différente du Parlement européen (importance de la durée du mandat, rôle des rapporteurs fictifs et des coordinateurs, nécessité de mettre en place des coalitions trans-partisanes). Mais la présence, depuis 2014, de vingt-trois députés du Front national affaiblit considérablement la position de la France au Parlement européen : la position de parlementaires refusant de reconnaître la légitimité de l'institution au sein de laquelle ils siègent les marginalise évidemment, et « ampute » *de facto* la délégation française d'un tiers de ses membres.

**La présence des Français dans l'administration des institutions européennes est pour le moment satisfaisante, mais cette situation pourrait ne pas perdurer** : Entre 400 et 500 Français présents à la Commission européenne devraient partir à la retraite d'ici 2020, et il faut s'assurer que le « vivier » de français présents à tous les échelons dans les institutions européennes soit entretenu. Or, aujourd'hui, **les résultats des concours européens sont très décevants pour la France, qui compte un nombre insuffisant de lauréats** (du fait de la récente réforme des

concours **mais surtout d'un manque de candidats sur la ligne de départ**). Des mesures concrètes doivent être mises en place pour inverser cette tendance : meilleure information des candidats, système de bourses spécifiques, meilleur suivi et accompagnement des nouveaux lauréats, notamment.

**Pour être influente en Europe, la France doit mieux comprendre le fonctionnement de celle-ci**, et adopter des « réflexes européens » : anticiper, partager l'information, faire des coalitions, éviter l'arrogance. L'administration française a progressivement su prendre le tournant de l'Europe, même si des progrès peuvent encore être faits. Tous les mécanismes permettant aux fonctionnaires nationaux de mieux comprendre l'Union européenne doivent être encouragés et préservés : c'est notamment le cas de la mise à disposition d' « experts nationaux détachés » auprès des institutions européennes.

Par ailleurs, les collectivités territoriales et les entreprises françaises savent également de mieux en mieux défendre leurs intérêts à Bruxelles, notamment grâce aux bureaux de représentation qui s'y sont installés. Mais c'est davantage au niveau politique que la place de la France en Europe se joue.

La voix de la France en Europe reste une voix écoutée et attendue. Contrairement à certaines idées reçues, l'Allemagne ne souhaite pas forcément occuper le devant de la scène européenne à elle seule, au contraire : elle prend seulement la place que la France laisse vide. L'influence n'est pas une fin en soi. Pour être influent, il faut avant tout porter des idées, savoir vers où on veut aller, porter des positions claires et lisibles. C'est probablement de cette absence de vision prospective dont la France souffre le plus aujourd'hui. Il est nécessaire, pour porter cette voix, que la position du ministre des affaires européennes soit renforcée, et que celui-ci s'émancipe de la tutelle du ministère des affaires étrangères, en étant par exemple rattaché du Premier ministre, et en disposant de sa propre administration.

Enfin, les rapporteurs considèrent que le Gouvernement doit faire de l'influence et de la présence française dans l'Union une véritable politique publique, dotée de moyens humains et financiers, et contrôlée par le Parlement. Ils proposent la constitution d'une cellule de veille au sein de la commission des affaires européennes.

## **Le traitement des affaires européennes par l'Assemblée nationale française**

**Rapport d'information n°3195 déposé le 3 novembre 2015 par la Commission des affaires européennes et présenté par Philip Cordery et Pierre Lequiller**

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/europe/rap-info/i3195.pdf>

Les rapporteurs constatent que, bien que l'Union européenne ait pris une importance considérable dans la vie politique française et dans son environnement juridique, la place qui lui est accordée au sein de l'Assemblée nationale reflète encore insuffisamment ce rôle croissant.

Certes, la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a constitué un tournant décisif, en donnant une nouvelle impulsion à l'europeanisation des institutions françaises. En transformant la délégation en commission des affaires européennes, elle a permis d'imposer cette dernière dans le paysage parlementaire français. Mais il est temps désormais d'aller encore plus loin.

C'est pour cette raison que l'un des co-rapporteurs, M. Philip Cordery, a présenté, lors des débats relatifs à la modification du règlement de l'Assemblée nationale en novembre 2014, des amendements visant à modifier en profondeur la façon dont l'Assemblée nationale traite les questions européennes. Ces amendements, co-signés par des députés du groupe « Socialiste, Républicain et Citoyen », avaient pour objet de transformer la commission des affaires européennes en commission permanente, afin de l'autoriser à examiner au fond les projets et propositions de loi rentrant dans le champ de ses

compétences, mais également de permettre à ses membres de consacrer toute leur activité en commission aux questions européennes, en mettant fin au principe actuel de la double appartenance.

Pour respecter le plafond de huit commissions permanentes fixé par l'article 43 de la Constitution, il était proposé en contrepartie de fusionner les attributions de la commission des affaires étrangères et de la commission de la défense. La commission issue de cette fusion n'aurait plus eu de compétence en matière européenne. Les discussions auxquelles ont donné lieu ces amendements ont souligné la nécessité d'une réflexion plus approfondie sur le traitement des affaires européennes au sein de l'Assemblée, qui recouvre un champ bien plus vaste que celui des seules compétences de la commission des affaires européennes.

Pour mener à bien cette réflexion, les rapporteurs ont été chargés d'une mission d'information qui les a conduits à se déplacer dans d'autres parlements de l'Union qui appliquent une autre approche pour le traitement des affaires européennes (UK, Allemagne, Pays-Bas, Finlande). Ils en ont tiré des enseignements pour proposer une réorientation du traitement des affaires européennes au sein de l'Assemblée nationale. Ils proposent deux objectifs pour une éventuelle réforme :

- renforcer le pouvoir de contrôle de l'Assemblée nationale sur l'action de l'exécutif en matière européenne ;
- inciter le plus grand nombre de parlementaires possible à s'emparer de ces questions.

## L'évolution du rôle de l'OTAN

En février 2016 deux députés français MM LE BRIS Gilbert et VITEL Philippe ont publié un rapport sur l'évolution et le rôle de l'Otan. Il est intéressant de préciser que ce rapport s'inscrit dans un contexte plutôt particulier, dans la mesure où l'Union Européenne et, notamment, la France se trouvent confrontées à des menaces multiformes impliquant un positionnement utile et nécessaire de l'Otan qui, cependant, parfois, pose fondamentalement question. Ce rapport analyse les structures de l'organisation, dresse un bilan du retour de la France dans le commandement armé et enfin esquisse les perspectives d'avenir de l'institution à l'aune du prochain sommet de l'Otan à Varsovie en Juillet prochain.

Cette étude fait écho au "Rapport pour le président de la République française sur les conséquences du retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, sur l'avenir de la relation transatlantique et les perspectives de l'Europe de la défense", rédigé par Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères, publié en Juillet 2012.

Le rapport de MM LE BRIS et VITEL rappelle les origines de la création et du fonctionnement de l'Otan, de la place voulue par la France au sein de cette organisation et aborde les questions essentielles visant à mieux percevoir et approfondir les pistes objectives de réflexion pour "penser l'Otan de demain".

L'étude débute par un rappel historique d'actions couronnées de succès utiles et précieuses de l'Otan dans sa mission de protection des zones concernées par le traité : par exemple, grâce à sa force de persuasion pris fin, en 1994, la guerre de Bosnie, venant ainsi à l'aide des forces onusiennes devenues inopérantes sur le front. On peut citer aussi des actions humanitaires comme le support remarquable aux troupes américaines face aux conséquences catastrophiques provoquées par l'ouragan Katrina en 2005 ou bien encore le soutien à l'action de l'Union européenne dans sa lutte contre la piraterie.

La force de l'Otan réside, avant tout, dans sa capacité à évoluer au gré des changements géopolitiques au cours des 60 dernières années. En effet, l'Alliance avait pour finalité, selon le mot de Lord Ismay, de « maintenir les Russes au-dehors, les Américains au-dedans et les Allemands soumis ». Ce principe n'a évidemment plus cours, tant les rapports de forces ont évolué. La chute de l'URSS aurait pu voir disparaître l'organisation, or, il en a été tout autrement.

L'Europe s'est transformée, notamment sous l'impulsion du couple franco-allemand. Certes, les États européens membres de l'OTAN demeurent, pour un certain nombre d'entre eux, très sceptiques, ne partageant pas suffisamment la charge de la défense collective.

Cependant l'Otan, reste une force essentielle au sein de l'Europe car elle a su évoluer grâce à une capacité d'adaptation au profit d'une lutte qui s'intensifie face à des ennemis protéiformes. Les rapporteurs sont convaincus que son évolution constante demeure l'une des conditions de sa permanence, allant ainsi dans le sens des conclusions du sommet de Lisbonne en 2010 qui "engage l'Otan à se réformer continuellement".

Sept ans après la réintégration de la France à l'Otan, il est clair qu'elle est à sa place au sein de l'Alliance atlantique : c'est une alliée fidèle s'engageant pleinement au cœur de l'organisation. Elle est aujourd'hui le 3ème contributeur financier affectant 925 personnes pour l'organisation qui en compte 8000. D'un point de vue budgétaire, le rapport souligne certains avantages manifestes obtenus par la France grâce à sa réintégration. De plus les structures de l'organisation ont pu être francisées.

Le rapport aborde aussi la question du Sommet de Varsovie les 8 et 9 juillet 2016 qui se consacrera aux perspectives d'avenir de l'Alliance et à son adaptation à long terme.

Le bilan de ce rapport se résume donc en constatant que, malgré une politique de la porte ouverte, l'alliance doit se consacrer à redevenir le fer de lance du Nord Atlantique et de l'Europe. MM LE BRIS et VITEL s'accordent à dire que l'Otan constitue une alliance tant politique que militaire indispensable à la sécurité euro-atlantique et constitue une boîte à outils militaire disponible pour les forces européennes.

Ainsi, la question de la France intégrée au sein de l'Otan n'a plus lieu d'être débattue. Car, notre pays a, sans conteste, sa place dans cette alliance.

Le retour plein et entier de la France dans le commandement de l'Otan est pour les rapporteurs un atout considérable sur le plan économique, militaire, diplomatique et politique. Notre appartenance à l'Otan renforce la place de notre pays sur la scène internationale

La conclusion du rapport est sans appel : «A l'heure où notre pays vit sous une menace terroriste permanente, et alors que nos concitoyens ont été assassinés ou sont meurtris dans leur chair, il est plus que jamais essentiel de compter sur l'entièvre solidarité de nos Alliés.».

Les menaces diverses et variées confèrent à l'Otan toute sa pertinence en conservant une forte collaboration avec l'union européenne et ses autres partenaires.

*Rapport d'information n° 3472 déposé le 2 février 2016 par la Commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale française, par MM. Gilbert Le Bris et Philippe Vitel, députés.*

Référence Internet: <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3472.asp>

## Le couple franco-allemand et le projet européen - Représentations géopolitiques, unité et rivalités

Auteur : THOMANN Pierre-Emmanuel – Editeur: L'HARMATTAN EDITIONS ISBN: 9782343059785.

Date de publication: 12-11-2015.

Derrière la représentation du "couple franco-allemand" qui a pour fonction de diffuser l'image d'une relation apaisée masquant la réalité de tensions permanentes, une nouvelle rivalité géopolitique a surgi de l'unification allemande et de l'élargissement de l'Union européenne entre la France et l'Allemagne. A partir de leurs perspectives géopolitiques nationales, les deux pays font du projet européen un enjeu de pouvoir pour leur place en Europe et dans le monde, leur sécurité et leur prospérité. Les compromis

franco-allemands politiques successifs et précaires face aux crises à propos des priorités géopolitiques dans le voisinage européen, la crise de l'euro et les désaccords en matière de défense et sécurité, renforcent les incertitudes pour l'avenir du projet européen.

## **UE(M) et Royaume-Uni : une ou plusieurs Europe ?**

Article de Thierry Chopin, Claire Darmé et Sébastien Richard, Fondation Robert Schuman, Question d'Europe n°381 du 15/02/2016

Les auteurs soulignent que la question qui sera posée aux britanniques dans quelques mois a le mérite de la clarté ; « pensez-vous que le Royaume-Uni doive rester dans l'Union ou la quitter ? ». Il est très difficile de prévoir le résultat de ce référendum. Confronté aux eurosceptiques de son parti mais aussi à UKIP sur sa droite, David Cameron fait le parti de rallier l'opinion publique britannique au choix de rester dans l'UE après avoir renégocié le statut du Royaume-Uni avec ses partenaires. La négociation qui s'engage sur le *Brexit* ne concerne donc pas seulement le Royaume-Uni, mais toute L'Union.

## **Migrations, quels effets sur l'économie ?**

Editeur : Problèmes économiques N°3124, 08.01.2016, La documentation française, ISBN: 3303332031245

## **Géopolitique des migrants**

Diplomatie, Les Grands dossiers n31, février – mars 2016. [www.diplomatie-presse.com](http://www.diplomatie-presse.com)

## **Newsletter spéciale TTIP/TAFTA**

Notre Europe – Institut Jacques Delors, <http://www.institutdelors.eu/011015-108-Publications.html>

## **Intoxication – perturbateurs endocriniens, lobbyistes et eurocrates ; une bataille d'influence contre la santé**

Par Stéphane Horel, 2015, 312 pages, Editions « La découverte », 21 € en Belgique.

Dans la foulée de la conférence de Sylvain Laurens, nous vous conseillons un livre certes dérangeant, mais très stimulant, "Intoxication", qui retrace la saga de l'élaboration de la législation européenne sur les perturbateurs endocriniens. C'est un livre qu'on lit d'une traite comme un John LeCarré et dont le suspense reste tendu jusqu'au bout. Il se lit comme un roman mais tout est en *live!*

D'après l'auteur, il semblerait que certains Etats membres ont contesté les principes fondamentaux, pourtant entérinés depuis longtemps, par les politiques européennes. Ils ont tenté de substituer le principe d'innovation au principe de précaution. Mais il reste heureusement des scientifiques au-dessus de la mêlée (industrielle) pour élaborer les meilleurs dossiers de synthèse.

Les perturbateurs endocriniens se trouvent dans 80% des matières plastiques et produits agricoles, et sont soupçonnés de générer des troubles (et des coûts) de santé aussi diversifiés que l'infertilité masculine, les mutations et anomalies congénitales, les allergies, l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires et neurocomportementales. Un comité d'experts les évalue à 157 milliards d'euros par an pour la seule Union européenne.

Ce livre, c'est l'histoire d'un déraillement du processus réglementaire. L'auteur tente d'en trouver les causes, ne serait-ce que pour éviter de reproduire une nouvelle fois de telles situations. Il repère au

moins huit causes, à la situation actuelle: lobbying, comités de scientifiques non indépendants des financements industriels, chantage de certains Etats membres, chantage américain sur le TTIP...

Des louanges sont adressées à trois ou quatre reprises à la France qui fut, après le Canada, le premier pays européen à interdire le Bisphénol A. A noter que notre pays a réussi à relancer le processus réglementaire des perturbateurs endocriniens, bloqué par certains Etats membres.

L'auteur considère que "better regulation" signifie, en fait, moins de réglementation pour certains grands groupes industriels. Ces-derniers estimeraient que l'aboutissement du processus législatif sur les perturbateurs endocriniens générerait une perte de 65 milliards d'euros par an sur le monde entier! Presque autant que les 80 milliards qu'a coûtés la catastrophe de Fukushima ! Des milliers d'emploi seraient perdus!

En conclusion, l'auteur estime que quatre ans ont été perdu dans l'élaboration des règles concernant ces mutagènes que sont les perturbateurs endocriniens. À 157 milliards par an, sur quatre ans, cela équivaudrait à plus de 1000 euros par citoyen européen.

Post-scriptum: l'auteure réalisé un documentaire TV sur le sujet il y a un an ; il devrait être assez facile de le retrouver sur le net.

**Pour continuer la discussion :** Armel Prieur [armel@troxavor.com](mailto:armel@troxavor.com) tel 0485 226134

## **DEVENEZ MEMBRE DE L'AFFCE**

*L'AFFCE vit grâce aux cotisations de ses membres et organise différentes activités grâce à de telles cotisations.*

*Si vous souhaitez soutenir nos activités, n'hésitez pas à devenir membre! Il suffit de faire un virement de 30 € sur le compte de l'association, avec les coordonnées suivantes:*

*- Virement international/européen - IBAN : BE63 0016 9455 2008- BIC si nécessaire : GEBABEBB*

*- Virement belge: compte 001-6945520-08*

*- Paiement Paypal sur le site: <http://www.affce.eu>*

*En vous remerciant pour votre confiance et votre soutien!*

## **COMITE EDITORIAL**

**Rédacteur en chef:** Fabrice Andreone;

**Coordination:** Anne Serizier;

**La Vie des institutions:** Fabrice Andreone, Blandine Pellistrandi (Commission); Armel Prieur (Conseil); Benoît Lefort, Jérémie Requis (Parlement);

**Chronique "Bruxelles insolite, Bonnes adresses":** Armel Prieur, Anne Serizier;

**Vie pratique "Trucs et astuces pour expatriés"** : Tous.

**Le coin des lecteurs/Le coin des associations:** Anne Serizier, Tristan Lescure.

